





Agrément Jeunesse et Sports :67 S 883

Affiliation FFE: 24003

Le Président, le Comité et les Enseignants de **Souffel Escrime**, ont le plaisir de vous inviter au

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JANVIER 2024

Le tournoi est ouvert aux tireurs français en possession d'une licence pour l'année en cours et aux tireurs étrangers titulaires de la licence de l'année en cours.

CATEGORIES et HORAIRES

Samedi 20						
CATEGORIES	APPEL	SCRATCH				
Epée Séniors H	11h45	12h00				
Epée Séniors D	12h15	12h30				
Fleuret M15 H	13h30	13h45				
Fleuret M15 D	13h30	13h45				
Epée M13 H	14h00	14h15				
Epée M13 D	14h00	14h15				
Fleuret M11 H	14h30	14h45				
Fleuret M1 D	14h30	14h45				
Epée M17 H	15h00	15h15				
Epée M17 D	15h00	15h15				

Dimanche 21						
CATEGORIES	APPEL	SCRATCH				
Fleuret M13 H	8H30	8h45				
Fleuret M13 D	8h45	9h00				
Epée Vétérans H	9h30	9h45				
Epée Vétérans D	9h30	9h45				
Fleuret M17 H	10h30	10h45				
Fleuret M17 D	10h30	10h45				
Epée M15 H	11h00	11h15				
Epée M15 D	11h00	11h15				
Fleuret M20 H	11h30	11h45				
Fleuret M20D	11h30	11h45				
Epéé M11 H	12h00	12h15				
Epéé M11 D	12h00	12h15				
Epéé M20 H	13h00	13h15				
Epée M20 D	13h00	13h15				
Fleuret M9 H+D	13h00	13h15				

La note d'organisation est disponible sur notre site : http://souffel-escrime.fr/

REGLEMENT

Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs,...) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre sans troubler le bon déroulement de l'épreuve.

1) ENGAGEMENTS:

Les engagements devront se faire impérativement en ligne sur le site de la Fédération Française d'Escrime (www.escrime-ffe.fr/) avant le mercredi 17 janvier 2024 à 23H59 dernier délai.

Pour les tireurs étrangers : engagement par mail (souffelescrime@yahoo.fr) en précisant les noms des arbitres avant le mercredi 17 janvier 2024 à 23H59.

En cas d'absence de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

2) **FORMULE**: un tour de poule et tableau d'élimination directe sans repêchage jusqu'en finale. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en cas de nécessité et selon les circonstances des épreuves.

3) TENUES ET MATERIEL:

Conformes aux normes en vigueur éditées par la FFE.

4) ARBITRAGE:

Quotas par club par arme par journée :

Tireurs engagés	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
Arbitres	1	2	3	4	5	

Les arbitres devront être présents au début de l'épreuve de la compétition

samedi : 11h45 pour l'épée – 13h30 pour le fleuret ; dimanche 8h30 pour le fleuret – 9h30 pour l'épée.

Ils seront diplômés ou en formation, licenciés en club et non tireur ce jour-là.

Ils resteront à disposition de l'organisateur pendant toute la durée de la compétition et seront indemnisés sur la base du tarif fédéral.

Dans le cas où le nombre d'arbitres inscrits dépasserait le nombre d'arbitres nécessaires pour le bon déroulement du tournoi, les arbitres en « surnombre » éventuel, qui ne seraient pas mobilisés, seront prévenus préalablement au tournoi par l'intermédiaire des responsables de clubs.

En cas de carence, le club organisateur se réserve le droit d'exclure les tireurs, du club en carence d'arbitre, de la compétition.

5) DROIT D'ENGAGEMENT: 1 jour: 15 euros

2 jours : 20 euros (pour ceux qui doublent)

6) PRESENCE SUR LES PISTES

Sur le plateau de compétition, seule la présence des tireurs en activité et d'un entraîneur ou d'un responsable sera autorisée. Au cours des assauts, personne n'est autorisé à aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs, à les injurier, les importuner de quelque façon que ce soit.

L'arbitre a l'obligation de faire respecter ces consignes et d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement de l'assaut.

7) RESTAURATION:

L'épreuve se déroulant sans interruption, un service de restauration sera mis à la disposition de tous.

8) LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Il sera seul compétent pour régler TOUS les litiges qui lui seront soumis. Il sera formé le jour de la compétition et tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement. L'engagement à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

- 9) LA GESTION DE LA COMPETITION sera faite informatiquement.
- **10) RESULTATS**: Un dossier de résultats sera mis en ligne sur notre site internet dans la rubrique « Classements » et sur celui de la Fédération Française d'Escrime

LIEU DE LA COMPETITION ET PLAN D'ACCES :

Gymnase des Sept Arpents rue des Sept Arpents 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Luc Heintzelmann Président : 06 68 58 34 67 Mickaël Orluc Maître d'armes : 06 74 33 82 20 Martine Schirmer BPJEPS : 07 71 20 16 97

